

Nantes, le 15 janvier 2026

Objet : Élections municipales 2026 – Position et propositions en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage

Madame, Monsieur,

À l'approche des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, l'ARDEPA et la Maison de l'Architecture des Pays de la Loire souhaitent contribuer à éclairer le débat public sur les choix d'aménagement et de cadre de vie qui engagent durablement nos communes et, par là même, nos intercommunalités.

L'ARDEPA (Association Régionale pour la Diffusion et la Pédagogie de l'Architecture) et la MAPDL (Maison de l'architecture des Pays de la Loire), implantées à Nantes depuis 1979 et 2004, sont des acteurs référents en Pays de la Loire dans la construction d'une culture architecturale, urbaine et paysagère commune, qui soit partagée et accessible au plus grand nombre.

Considérant les espaces de vie comme un bien commun, ces associations à but non-lucratif portent des actions à la croisée de la médiation culturelle et scientifique, notamment pour :

- décrypter les modalités de fabrique des territoires, qu'ils soient urbains, ruraux ou naturels, permettant aux citoyen·nes d'en comprendre les enjeux, d'en mesurer l'impact, de se sentir concerné, et donc acteurs ;
- tisser des liens entre les acteurs de l'acte de construire et les citoyen·nes ;
- éduquer le regard, dès le plus jeune âge, à la fabrication et à l'évolution des territoires.

Tout au long de l'année 2025, ce sont plus de 12 500 citoyens et citoyennes de la région, dont 1 115 adhérent·es, qui ont bénéficié de nos visites architecturales et urbaines décryptant le territoire et sa mutation ; de conférences et tables rondes ; d'expositions et publications en accès libre et gratuit.

Les décisions municipales et métropolitaines en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage ont un impact sur la création d'un territoire durable et solidaire et sur la vie des habitant·es, par :

- **L'adaptation écologique** : sobriété foncière, nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, gestion de l'eau, préservation des paysages, rénovation plutôt que démolition ;
- **La robustesse économique** : coût global des équipements, équilibre durabilité/maintenance, attractivité, soutien aux filières productives (de la ressource aux matériaux de construction, métiers), création d'emplois de proximité ;
- **La cohésion sociale et la santé** : accès au logement pour tous et toutes, qualité des espaces publics, mobilités du quotidien, inclusion, confort d'usage des bâtiments publics (écoles, crèches, équipements sportifs/culturels), participation des habitantes et habitants.

En ce sens, nous souhaiterions recueillir votre positionnement sur les questions suivantes :

1. Vision et méthode de gouvernance : Quelle est votre vision de l'aménagement de votre commune pour le mandat ? et comment conduirez-vous les projets ?

(par exemple : modalités de concertation/participation, place de l'expertise et de la maîtrise d'usage, indicateurs de suivi et d'évaluation)

2. Transition écologique et sobriété des ressources : Quelles sont vos priorités et engagements concrets pour adapter la commune au dérèglement climatique et préserver les ressources ?

(sobriété foncière et lutte contre l'étalement urbain, rénovation du patrimoine bâti existant, confort d'été, eau et gestion des pluies, renaturation/nature en ville, biodiversité, matériaux/réemploi)

3. Qualité de vie, cohésion sociale et attractivité : Quelles mesures porterez-vous pour améliorer durablement le cadre de vie et répondre aux besoins des habitants de votre commune ?

(logement abordable et de qualité d'usage, droit de préemption pour une meilleure répartition des logements, équipements publics, espaces publics, mobilités du quotidien, inclusion/handicap/vieillesse, patrimoine et identité des quartiers)

Afin de diffuser vos propositions à une large audience, la MAPDL et l'ARDEPA s'engagent à transmettre votre contribution à leurs adhérent-es et leurs publics, de manière fidèle, dans un format homogène, en mentionnant la date de réception et le périmètre (commune / intercommunalité) concerné.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à cette sollicitation et restons à votre disposition pour toutes vos communications.

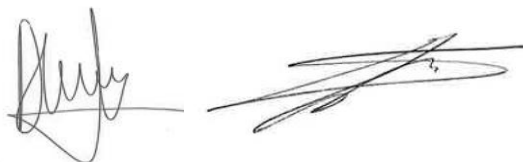
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sylvie Hoyeau



Présidente,
Pour l'équipe et
les adhérent-es
de l'ARDEPA

François Dussaux et Sylvain Lerays



Co-présidents,
Pour l'équipe et
les adhérent-es
de la MAPDL